

## DECISION DG n°2018-228

Du 27 SEP. 20 portant désignation d'une inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

- VU le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
- VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

## DECIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est désignée en qualité d'inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

Madame Mathilde BARTOLI, docteure en pharmacie.

<u>Article 2 :</u> Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

